

PRESENTS: Mmes FRAYSSE, GUITOU, MASSAUD, NICKERT,
Mrs BERNARD, BLADIER, DOUMERC, GARRIGOU, IZARD, MARIAGE, PORTAL, ROULLAND

ABSENTS: Mr DELVERT
Mr FOUCHE, procuration à Mr Patrick BERNARD

Ordre du jour :

- Déménagement du Conseil Municipal de Lanzac
- Installation du Conseil à l'Annexe de Cieurac.
- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Adhésion au CNAS (action sociale des agents de la collectivité).
- Subvention à l'association POLT.
- Signature d'une Convention de gestion.
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE Sandrine est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

M. le maire propose de rajouter la signature d'une convention de gestion à l'ordre du jour, ce point n'observant pas de commentaire sera traité.

Le Maire suspend la séance en vue du déménagement.

Déménagement du conseil municipal de Lanzac et installation à l'annexe de Cieurac

C'est sous la pluie qui s'était invitée au rendez vous, que l'ensemble des membres du conseil présents ont déménagé la table du conseil municipal pour l'amener jusqu'à l'annexe de Cieurac et ré-installer le conseil municipal.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 3 septembre 2010

➔ Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Adhésion au CNAS (action sociale des agents de la collectivité)

La mise en place de prestations sociales pour les employés communaux est une obligation, elle permet l'accès à des aides pour les emprunts, les crédits, les vacances, des aides et réductions diverses lors d'évènements de la vie courante. Le Maire propose d'adhérer au CNAS à partir du 1^{er} janvier 2011 pour les employés titulaires et en activité, soit aujourd'hui 5 personnes. Le cas de Nathalie DENIS sera examiné, vu qu'elle travaille sur plusieurs collectivités. Cette contribution peut donc être partagée.

La cotisation représente 0,74% de la masse salariale avec un minimum de 178,30€ par salarié

➔ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion au CNAS.

Subvention à l'association POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse).

La communauté des communes qui devait verser une subvention de 300 € ne peut le faire au motif d'absence de cette compétence. Les communes qui n'ont point apporté de soutien sont invitées à revoir leur position pour effectuer un versement. Le montant de la subvention est soumis aux membres du

conseil qui s'entendent sur le versement d'une subvention de 50€ mais uniquement pour l'année en cours compte tenu de l'engagement initialement pris au niveau de la communauté des communes ; l'attribution d'une nouvelle subvention sera demain lié aux actions menées et aux objectifs futurs présentés par l'association.

→ Le versement est validé par le conseil avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

Signature d'une Convention de gestion.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance CNP 2011 concernant les agents affiliés à la CNRACL, il y a lieu de modifier les modalités de règlement des cotisations, et prévoir une augmentation du taux.

Monsieur le Maire explique que suite aux nouvelles modalités de règlement une convention doit être signée avec le centre de gestion du Lot. En effet, la cotisation était payée entièrement à la CNP. Dès 2011, une rémunération de gestion sera versée au centre de gestion, venant en déduction de la prime due. Cette prime annuelle sera divisée de la façon suivante 94% à l'assureur et 6% au CDG du Lot.

Monsieur le Maire précise que le CDG réalise les tâches suivantes :

- Gestion du personnel assuré
- Contrôle et validation des états de prime
- Contrôle des dossiers sinistres
- Archivage des dossiers de prestations
- Participation à la mise en œuvre des services d'assistance.

Monsieur le Maire rappelle pour information que le taux appliqué pour 2010 était de 5.95% et passe à 6.10%.

→ Le Conseil Municipal valide la proposition et autorise le maire à signer la dite convention.

Informations et questions diverses

- 1) Le personnel communal, Delphine CASTANET et Delphine PAINOT ont participé à une formation « hygiène alimentaire », organisée gratuitement par le Laboratoire L & M à Saint Germain du Bel Air.
- 2) Les recettes du foyer rural sont en baisse cette année, Mr le maire rappelle qu'avec les travaux, la salle du foyer ne sera plus accessible jusqu'à la fin du mois de juin, la salle des Etourneaux restant quant à elle ouverte aux associations du vendredi soir au dimanche soir.
- 3) Une nouvelle association a déposé ses statuts auprès des services de la Mairie : « Le FIL d'OR », Mme DELFAU de la Cabre en est la présidente.
- 4) Lecture d'un courrier de Mr Jean Launay, député, informant les communes des avantages de la future mise en place des SCOT (Schémas de Cohérences Territoriales).
- 5) Lecture du courrier Mr et Mme GENTY émettant des réserves quant au fonctionnement de leur géothermie après le passage d'engins sur leur propriété lors des travaux de voirie réalisés en août dernier.
- 6) Mr MARCAULT remercie la commune pour les travaux de remise en état de la route du château mais alerte sur les dégradations liées au défaut d'élagage des arbres de la propriété de Mme BOUSQUET ; Mr le Maire va de nouveau essayer d'entrer en contact avec Mme BOUSQUET ou ses enfants pour trouver une solution au problème déjà évoqué.
- 7) Mr BOUYSSONIE a rencontré Mr le Maire au sujet du noyer en limite de sa parcelle qui penche dangereusement : le noyer appartenant à la commune, la décision de le couper au pied est prise.
- 8) Lecture du courrier de Mr TURBE, président de la section des anciens combattants, nous exprimant sa satisfaction par rapport à la journée organisée pour le congrès départemental et remerciant la municipalité.
- 9) Lecture du courrier de Mr BAHUAU, MARECHAUX et BERCLING nous faisant part de leur recherche d'un camping, terrain ou camping municipal en gérance.
- 10) Lecture du courrier du service des infrastructures routières du Conseil Général du LOT présentant ses conclusions après une étude de comptage des vitesses relevées sur la RD43/ Cieurac, 85% des vitesses relevées étant d'environ 70km/h alors que la vitesse est limitée à 50km/h. La proposition faite est d'enlever les panneaux de limitation et de refaire une étude

après 6 à 8 semaines ; la proposition est jugée aberrante par le conseil et un courrier de réponse va être envoyé.

- 11) Lecture du mail d'un adhérent de « Paysage de France » nous informant de la non-conformité de certains des panneaux publicitaires présents sur notre commune,
- 12) Droit de préemption non exercé sur la vente de la parcelle de M. KAMPENEERS à Laborie (surface 1860m²).
- 13) Informations diverses de la communauté des communes
- 14) Félicitations pour le travail réalisé par APIE au niveau des berges de la Dordogne.
- 15) Une visite de suivi de l'éclairage public a été réalisée, des lampes vont être changées.
- 16) Une réunion de travail avec l'association des « Amis du Clocher » et la Sté BODET a eu lieu, le projet de couler la cloche sur place s'avère très coûteux (environ 30 000€), le projet de paratonnerre onéreux également est remis en question au profit des parafoudres. Une visite du musée campanaire à l'Isle Jourdain est proposée par la Société pour une dizaine de personnes (trajet non compris).

Fin de séance à 12H30.